

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son deuxième rapport que voici :

### Réunion:

Le Comité s'est réuni le lundi 11 juin 2001, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

### Questions à l'étude :

- Projet de loi n° 9 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*;
- Projet de loi n° 13 — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 14 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*;
- Projet de loi n° 15 — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act*;
- Projet de loi n° 29 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*;
- Projet de loi n° 30 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*.

### Démissions et élections :

Réunion du lundi 11 juin 2001 :

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M<sup>me</sup> la *ministre* FRIESEN;
- M. DEWAR remplace M. JENNISSEN;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. RONDEAU remplace M. le *ministre* ROBINSON;
- M. MALOWAY remplace M. SCHELLENBERG;
- M. CUMMINGS remplace M. PRAZNIK;
- M. PENNER (Steinbach) remplace M. MURRAY;
- M. TWEED remplace M<sup>me</sup> DACQUAY.

Substitution effectuée pendant la réunion :

- M. REIMER remplace M. TWEED.

### Exposés :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi n° 9 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act* :

Kathy Stokes

Manitoba Genealogical Society

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 13 — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act* :

Harold Dyck  
Marlene Vieno

Social Planning Council of Winnipeg  
Manitoba League of Persons with Disabilities

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 15 — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act* :

John McGoey  
Gerri Hewitt

Canadian Home Income Program  
Manitoba Society of Seniors

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

**(N° 9)** — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 12)** — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 13)** — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le paragraphe 13(2) soit amendé par adjonction, à la fin, de « ou, si le paragraphe 19(2) s'applique, doivent pouvoir communiquer l'un avec l'autre ainsi qu'avec la Commission d'appel de façon simultanée ».*

*Il est proposé que l'article 14 soit amendé par substitution, au passage qui suit «la Commission d'appel », de « en son nom et être présent à l'audience avec lui ».*

*Il est proposé que le paragraphe 16(1) soit amendé par substitution, à la deuxième phrase, de « L'audience commence au plus tard 30 jours après la réception par la Commission de l'avis d'appel, sauf si celle-ci accorde, à la demande de l'appelant, un délai plus long ».*

*Il est proposé que le paragraphe 16(2) soit amendé par adjonction, après « avant celle-ci », de « , à moins que les parties ne conviennent d'une période de préavis plus courte ».*

*Il est proposé que le paragraphe 22(2) soit amendé par adjonction, après « par écrit », de « , est motivée ».*

**(N° 14)** — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 15)** — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 29)** — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 30)** — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
Doug Martindale

Le 11 juin 2001